

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	16 (1928)
<b>Heft:</b>	280
<b>Artikel:</b>	Alliance internationale pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes : Commission pour la paix et la Société des Nations : journées d'études : Lausanne, 18 - 21 juin 1928
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-259424">https://doi.org/10.5169/seals-259424</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les meilleurs vœux du "Mouvement Féministe" pour de BONNES FÊTES DE PÂQUES à ses abonnés, à ses lecteurs et à ses collaborateurs

éternel: je ne veux pas comparaître devant lui les mains souillées de sang...

En votation finale, l'introduction de la peine de mort dans le Code pénal fédéral a été repoussée par 144 voix contre 38. L'appel nominal a établi que, sur 39 députés catholiques présents, 11 ont voté contre la peine capitale, et que deux protestants romands se sont trouvés pour la soutenir: MM. de Meuron et Favarger.

Ce grand sujet épuisé pour cette session, les Chambres ont liquidé d'autres affaires courantes. Au Conseil National, une interminable discussion s'est engagée sur la part que la Confédération verserait aux cantons du produit des droits sur la benzine, en vue de l'entretien des routes. Les divergences au sujet de la loi sur la tuberculose subsistant encore entre les deux Chambres ont été liquidées, le National se ralliant, malgré les protestations des représentants du corps enseignant, à la décision du Conseil des Etats de laisser au bon vouloir des cantons le soin d'indemniser le personnel enseignant obligé de démissionner en raison des dangers de contagion qu'il fait courir à la jeunesse qui lui est confiée. L'adoption finale de la loi dans son ensemble a été renvoyée à la session de juin. Enfin, la durée du travail de nuit dans les boulangeries a été fixée selon les demandes des organisations patronales, avant 8 heures du soir et depuis 4 heures du matin. Cette décision empêche la Suisse de signer la convention internationale sur le travail de nuit dans les boulangeries, qui exige que la reprise du travail ne se fasse pas avant 5 heures du matin.

A. LEUCH-REINECK.

### Alliance Internationale pour le Suffrage et l'action civique et politique des Femmes

Commission pour la Paix et la Société des Nations  
Journées d'études

Lausanne, 18-21 juin 1928

A la suite du grand succès remporté en novembre dernier par la Conférence d'études des questions de paix d'Amsterdam, et en raison de l'utilité incontestable que présentent des réunions de cet ordre pour attirer l'attention des femmes, actuellement électrices ou futures électrices, sur leurs responsabilités de citoyennes vis-à-vis de l'action en faveur de la paix, la Commission pour la Paix et la S. d. N. de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes a décidé d'organiser une nouvelle série de « Journées d'études », qui continueront le travail si bien commencé à Amsterdam. Ces « Journées d'études » auront lieu du 18 au 21 juin prochain à Lausanne, à l'Hôtel de Ville, dont plusieurs salles ont été aimablement mises à la disposition des organisatrices par le syndic de cette ville.

Le programme de ces « Journées » sera plus restreint que celui de la Conférence d'Amsterdam, afin de permettre un travail plus approfondi. Les sujets ont donc été limités à trois : *Arbitrage; Sécurité; Désarmement*, tous trois étant en relations si étroites entre eux qu'il est impossible de faire une étude

fouillée de l'un sans aborder les deux autres. Ces sujets seront naturellement traités par des spécialistes, dont les noms seront indiqués plus tard, en même temps que seront connus le programme définitif de ces « Journées » et les détails pratiques d'organisation. Disons seulement encore aujourd'hui que les membres de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (membres des Sociétés nationales affiliées à l'Alliance, ou membres individuels) seront admis à ces « Journées » moyennant le paiement d'une finance d'inscription de 5 frs. suisses; mais que, d'autre part, afin de conserver à ces séances un caractère strictement instructif, et d'assurer la possibilité d'un travail sérieux et suivi qui ne peut se faire qu'avec un nombre relativement restreint de participantes, le chiffre de ces dernières a été limité à une centaine — la salle de l'Hôtel de Ville ne pouvant pas d'ailleurs contenir un plus grand auditoire. Il n'est pas nécessaire d'ajouter qu'il sera indispensable aux participantes de posséder déjà une connaissance première des questions traitées qui leur permette de profiter de l'enseignement spécialisé qui sera donné, comme des échanges de vue qui en résulteront.

Pour nous, suffragistes de la Suisse romande, c'est un vrai privilège de pouvoir recevoir ainsi sur notre sol les participantes à ces « Journées » et de profiter de leur passage parmi nous pour faire avancer l'idée que la femme doit travailler à la réalisation de l'idée de paix, non pas par des phrases sentimentales, mais par une étude exacte et méthodique des problèmes de l'heure, qui lui permettra ensuite d'agir en pleine connaissance de cause. Cette action est certes infiniment plus facile pour les femmes déjà citoyennes, chaque jour qui passe nous en apporte la preuve; mais n'est-ce pas aussi pour nous une raison de plus pour poursuivre infatigablement la réalisation de notre revendication que de nous rendre compte de notre responsabilité et de savoir la regarder en face? C'est donc à éveiller et à développer le sentiment de cette responsabilité que nous allons, nous femmes suisses, travailler à Lausanne avec le plus joyeux enthousiasme.

E. GD.

P.-S. — En attendant l'organisation à Lausanne d'un secrétariat de ces « Journées » dont l'adresse sera prochainement donnée, prière d'envoyer jusqu'à nouvel avis toute demande de renseignements à M<sup>me</sup> Emilie Gourd, Pregny, Genève.

AVIS IMPORTANT. — *L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la publication de la Causerie juridique de notre collaboratrice, M<sup>me</sup> Antoinette Quinche, ainsi que la fin de l'étude de M<sup>me</sup> J. Pittet sur: « Le féminisme dans le socialisme français de 1848 », d'après le beau livre de M<sup>me</sup> Thibert.*